

■ **TERVILLE** 88.01.13

Le déneigement, affaire de priorités



En cette période, c'est mobilisation générale aux services techniques de la ville. PHOTO RL

Pour affronter les désagréments hivernaux, la municipalité de Terville dispose d'un camion de 19 tonnes tractant une saleuse, équipé d'une lame utilisée pour les grands axes de la commune ; d'une saleuse portée sur un petit camion permettant de passer sur les routes qui ne sont pas prioritaires ; d'un tracteur, muni d'une saleuse que l'on peut monter à l'arrière et de trois épandeurs poussés à sel pour les cheminement et le déneigement devant les bâtiments publics.

La réserve de sel était de soixante-dix tonnes pour cet hiver 2012-2013. Une vingtaine de tonnes ont déjà été utilisées lors de la dernière offensive neigeuse, au début du mois de décembre.

La nuit et le week-end, une équipe d'astreinte des services techniques municipaux est mise en place et cela du 15 novembre au 15 mars. Elle veille à suivre un "plan de déneigement prioritaire" mis en place par la municipalité. Pen-

dant la semaine, les équipes prennent le relais et poursuivent avec le second plan (plan de déneigement par équipe). La priorité est toujours donnée aux grands axes, aux ronds-points, et aux équipements publics (par exemple les écoles). Puis on peut envisager de traiter le reste en tenant compte des réalités du terrain : Terville compte plus de trente-cinq kilomètres de voiries et quelque cent vingt-cinq rues et places...

Le déneigement a un coût : en heures de travail, en personnel et en sel. Selon les années, le sel coûte à la municipalité tervilloise entre 5 000 et 10 000 euros.

Il faut savoir qu'en cas d'intempéries, la loi impose aux riverains de dégeler et ou déneiger la partie de trottoir qui longe leur habitation. Il incombe donc à chacun d'assurer le passage en sécurité des passants devant chez lui. Si le trottoir est large, un cheminement minimum est requis.